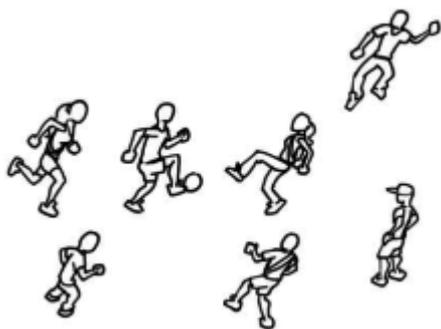


# Règles du jeu - 10e à 12e année (lycée/gymnase): Règles du jeu (niveau B)

L'objectif de ce test est d'arbitrer un jeu de balle. L'élève doit connaître et appliquer les règles de jeu pour éviter les conflits.



L'élève dirige une partie d'un sport de balle en tant qu'arbitre pendant 15 minutes, et veiller au respect des règles.

Le test est réussi lorsque l'élève dirige le jeu correctement et sanctionne les infractions au règlement, permettant ainsi une partie fair-play.

[Règles du jeu \(niveau B\)](#) (pdf)

[Règles du jeu \(niveau B\): Fiche d'évaluation](#) (xls)

## Remarques générales

Les compétences disciplinaires se voient concrétisées au travers de trois niveaux: le niveau A – susceptible d'être atteint par presque tous les élèves, le niveau B – par la moyenne d'entre eux et le niveau C – par les meilleurs.

Les compétences disciplinaires et/ou les tests associés peuvent aussi servir à faire le point: Où se situent les élèves? Quelles compétences doivent être travaillées en premier lieu? Quelles compétences sont importantes pour les élèves? Sur la base de ces questions, une convention d'objectifs est établie avec les élèves: qu'est-ce qui est fait et voulu, quand et comment?

L'évaluation par l'enseignant d'une compétence doit être accompagnée le plus souvent possible par une évaluation personnelle de l'élève. Cette manière de procéder incite ce dernier non seulement à développer sa capacité de réflexion, mais encore à endosser des responsabilités.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Office fédéral du sport OFSPO**